



Communiqué de Presse

## **Doublement de la taxe sur les conventions d'assurance**

Quel que soit le temps, les étés se suivent et se ressemblent et se concluent toujours par l'alourdissement des taxes sur les Complémentaires Santé et les Mutuelles.

**Cette taxe passerait donc dès le 1<sup>er</sup> septembre de 3.5% à 7% s'ajoutant au 6.27% de la taxe CMU.**

Nous voilà à **+ de 13% de taxation**, sans doute pour faciliter l'accès aux soins des Français !

Déjà échaudés par les transferts de charges continuels et les déremboursements des Régimes Obligatoires vers les complémentaires, inquiets par une nouvelle convention médicale qui risque d'institutionnaliser les dépassements de tarifs déjà trop fréquents, les Mutualistes n'auront d'autres choix que de continuer à réduire leur niveau de garantie au détriment de leur santé.

Si "le rabot des niches fiscales" ferait bien d'aller faire un séjour en maison de repos, nos gouvernants manquent vraiment d'imagination et de courage en cédant une fois de plus à la facilité.

**Le Conseil d'Administration de la Mutuelle GRM estime qu'il s'agit d'un nouveau mauvais coup porté à tous les Mutualistes et à leur protection sociale.**